



(FRANÇAIS AU VERSO)

INFORMATION AND AGREEMENT FOR VISITORS ON BUSINESS

All trustees are bound by Manitoba's Personal Health Information Act ("PHIA"). This Act obligates us to protect the confidentiality and privacy of individual's (patients/clients/residents) personal health information.

While you are a visitor on business within a Shared Health facility/site, we require that you adhere to the following:

- 1. Keep all personal health information confidential and private. Do not discuss any personal health information you may hear or see with anyone who does not need to know this information to do their job.
2. Do not discuss personal health information in public areas within the facility (i.e. lobby, cafeteria, elevators) and personal health information is not to be discussed by you outside the facility.
3. If you are not sure what is the right thing to do in a specific situation, discuss it with staff at the site or call the Site Privacy Officer at:
4. The Confidentiality Policy and PHIA-related policies are available in the Corporate Policy binders, and on the web site at http://wrha.mb.ca/privacy/phia/policies.php .

IMPORTANT FACTS ABOUT PHIA YOU SHOULD KNOW:

- 1. PHIA is about " Personal Health Information " which includes all information that could identify an individual and includes: name, address, telephone number and email address, health or health history, behavior from illness or treatment, type of care or treatment provided, numbers or symbols, i.e., PHIN, financial situation, home conditions or difficulties, other private matters such as age, sexual orientation.
2. Individuals have the right to confidentiality about their personal health information.
3. Information that could identify an individual and link it to their personal health information is not to be shared with the exception of the following: The information is required by another person to do their job, Disclosure of the information is in accordance with the Shared Health PHIA Policies.
4. Everyone associated with a Shared Health site is required to comply with PHIA, including you!

I understand that I am required to keep all "personal health information" confidential.

Date: [Grid for DDMMYY]

Visitor's Name (print): [Line for LAST NAME FIRST NAME]

Visitor's Signature: [Line]

Specify Reason for Visit: [Line]

**RENSEIGNEMENTS ET ENTENTE À L'INTENTION
DES VISITEURS PAR AFFAIRES**

Tous les dépositaires sont tenus de respecter la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*. Cette loi nous oblige à protéger la confidentialité des renseignements médicaux personnels et la vie privée des personnes (patients/clients/résidents).

Comme vous effectuez une visite par affaires dans un établissement ou un site de Soins communs, nous **exigeons** que vous vous conformiez aux conditions suivantes:

1. Garder confidentiels tous les renseignements médicaux personnels. Ne pas discuter des renseignements médicaux personnels entendus ou vus avec quiconque n'ayant pas besoin de connaître ces renseignements pour faire son travail.
2. Ne pas discuter des renseignements médicaux personnels dans les zones publiques de l'établissement (p. ex., hall d'entrée, cafétéria, ascenseurs) et ne pas discuter des renseignements médicaux personnels à l'extérieur de l'établissement.
3. Si vous n'êtes pas certain(e) de la marche à suivre dans une situation précise, discutez de la situation avec le personnel de l'établissement ou communiquez avec le responsable de la protection des renseignements personnels, au : _____.
4. Les politiques en matière de confidentialité et les politiques liées à la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* peuvent être consultées dans les dossiers des politiques institutionnelles et dans le site Web <http://wrha.mb.ca/privacy/phial/policies.php>.

FAITS IMPORTANTS À CONNAÎTRE CONCERNANT LA LOI SUR LES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX PERSONNELS :

1. La *Loi* concerne les « renseignements médicaux personnels », ce qui comprend tous les renseignements qui pourraient permettre d'**identifier** une personne, notamment :
 - nom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique
 - état de santé ou antécédents médicaux
 - comportement attribuable à la maladie ou au traitement
 - type de soin ou de traitement fourni
 - numéros ou symboles, p. ex., NIMP
 - situation financière, situation ou difficultés familiales
 - autres renseignements d'ordre privé, comme l'âge et l'orientation sexuelle
2. Les personnes ont droit au respect de la confidentialité de leurs renseignements médicaux personnels.
3. L'information pouvant permettre d'identifier une personne et d'établir un lien avec ses renseignements médicaux personnels ne doit pas être communiquée, sauf dans les cas suivants :
 - L'information est nécessaire pour qu'une autre personne puisse faire son travail
 - La divulgation de l'information est conforme aux politiques de Soins communs relativement à la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*.
4. Toute personne associée à un établissement de Soins communs est tenue de se conformer à la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*, vous y compris!

Je comprends que je suis tenu(e) de garder confidentiels tous les « renseignements médicaux personnels ».

Date :

J	J	M	M	M	A	A	A	A
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Nom du visiteur : _____
(lettres moulées) NOM DE FAMILLE PRÉNOM

Signature du visiteur : _____

Veuillez préciser la raison de la visite : _____